

Le 30 mai 2016

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur  
Notre dossier : 4281-1  
Votre dossier : R-3960-2016

---

Chère consœur,

En prévision de l'audience prévue pour le 8 et 9 juin 2016, la MRC de Laurentides tient à informer la Régie qu'elle fera témoigner un panel de quatre personnes afin de présenter sa preuve dans le dossier mentionné en rubrique.

Ce panel sera composé des personnes suivantes :

1. Kaven Davignon, urbaniste, directeur du service de la planification et de l'aménagement du territoire de la MRC des Laurentides;
2. Louis-Martin Levac, urbaniste, directeur du service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant;
3. Pierre Poirier, maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;
4. Denis Chalifoux, préfet de la MRC des Laurentides et maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

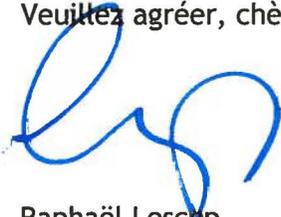
Nous prévoyons que l'interrogatoire en chef du panel n'excèdera pas 1h30.

Quant aux conclusions que notre cliente recherche, celle-ci demande respectueusement à la Régie de l'énergie d'accorder à Hydro-Québec l'autorisation requise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01, afin qu'elle construise et acquiert les immeubles et les actifs requis pour le projet de construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur, et réalise les travaux connexes.

Nous vous référons à cet égard aux conclusions recherchées par Hydro-Québec dans sa demande du 19 janvier 2016, révisée le 13 mai 2016.

Enfin, nous n'aurons aucun moyen préliminaire à faire valoir à l'audience.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Raphaël Lescop

RL/ns

p.j.

c.c. M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
M<sup>e</sup> Franklin Gertler  
M<sup>e</sup> Dominique Neuman